

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL Du 24 octobre 2017

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL délégués titulaires,
MM Jean-François GRANGERAT, Rénald VAN CORTENBOSCH, délégués suppléants
Secrétaire de séance : M. Pierre HUGARD

Début de la séance à 19h30

* Compte rendu de la réunion du 06 avril 2017

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016

➤ **Sécurisation du réseau d'alimentation d'eau potable : programme 2017 – travaux 2017 et 2018**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIVU DES FONTAINES a déposé des dossiers de demande de subventions en septembre 2016 pour le programme de travaux de la tranche 5 à engager sur les exercices budgétaires 2017 et 2018.

Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite des travaux déjà réalisés depuis sept ans en cohérence avec le schéma directeur destiné à la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable des communes de Châtillon sur Cluses, Saint-Sigismond et La Rivière Enverse.

Ils consistent à sécuriser l'alimentation en eau potable du SIVU DES FONTAINES.

Une première consultation a eu lieu durant l'été 2017 concernant les travaux de sécurisation du réseau du SIVU DES FONTAINES dans les hameaux de Chez Bouvier (Saint-Sigismond, de Brédillon et du Martelet (Châtillon-Sur-Cluses) auxquels ont été ajoutés les hameaux de Cellières (La Rivière-Enverse) et Bossonets (Châtillon-Sur-Cluses). Ces travaux ont été attribués aux entreprises EHTP et au groupement SOCCO / BENEDETTI pour un montant de 458.263,60 € H.T. Ils sont en cours de réalisation.

A la demande de l'exploitant du réseau, la canalisation d'eau potable située Chemin Chez Bouvier (Saint-Sigismond) a été prolongée de 80 ml pour sortir d'une zone difficile d'accès pour les interventions tandis qu'au lieu-dit Le Martelet (Châtillon-Sur-Cluses), un prolongement de 80 ml de la canalisation sur laquelle devait se raccorder les travaux a dû être effectuée (cette dernière contrairement aux indications des plans fournis était sous-dimensionnée). Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'avenants.

Une deuxième consultation vient d'être organisée pour permettre le raccordement à la source des FEUX et l'interconnexion avec le réseau du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre. Il ressort de l'analyse des offres réalisée par TERACTION et MONTMASSON, les attributions suivantes :

- Lot 01 génie civil : Groupement BARBAZ / MONTESSUIT pour un montant de 243.967,12 € H.T
- Lot 02 Canalisations : SMTP pour un montant de 224.000,00 € H.T
- Lot 03 Equipements : FELJAS & MASSON pour un montant de 62.344,00 € H.T

Le bilan financier de ce programme s'établit comme suit :

	HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES	17 170,00	3 434,00	20 604,00
Etude géotechnique	11 565,00	2 313,00	13 878,00
Permis de construire	3 000,00	600,00	3 600,00
Recherches amiantes	1 105,00	221,00	1 326,00
Frais de procédure	1 500,00	300,00	1 800,00
TRAVAUX	1 055 575,31	211 115,06	1 266 690,37
Travaux 2017	512 263,60	102 452,72	614 716,32
Travaux 2018	530 311,71	106 062,34	636 374,05
Branchement électrique et tél	13 000,00	2 600,00	15 600,00
HONORAIRES	100 903,00	20 180,60	121 083,60
Coordination sécurité	5 130,00	1 026,00	6 156,00
Contrôle qualité	2 958,00	591,60	3 549,60
Maîtrise d'œuvre	45 565,00	9 113,00	54 678,00
TERACTEM	47 250,00	9 450,00	56 700,00
DIVERS	11 016,69	2 203,34	13 220,03
Imprévus	11 016,69	2 203,34	13 220,03
TOTAL PROGRAMME TRANCHE 5	1 184 665,00	236 933,00	1 421 598,00

Au vu de cet exposé, Madame le Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce programme de travaux.

Le Conseil syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

APPROUVE le bilan financier ci-dessus,

AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés de travaux et tout document nécessaire au bon déroulement du projet,

AUTORISE la Présidente à signer les avenants ci-dessus mentionnés,

SOLLICITE un complément d'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Savoie, de l'Agence de l'eau et l'Etat pour la réalisation de ces opérations,

DONNE tous pouvoirs à Madame La Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

➤ **Renforcement et sécurisation du réseau eau potable-programme 2017-liaison les feux-le Praz-convention d'autorisation d'occupation temporaire de terrain**

Commune concernée : la Rivière-Enverse

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du plan de renforcement et de sécurisation du réseau d'eau potable, le SIVU des Fontaines va installer une canalisation destinée à raccorder le captage des Feux sur la commune de Morillon au réservoir du Praz sur la commune de La Rivière-Enverse .

La topographie des lieux nécessite l'implantation d'une station de pompage au-dessus du hameau des Avignières (La Rivière-Enverse). Des sondages géotechniques et des fouilles sur des terrains privés doivent être réalisés pour finaliser l'implantation de la station de pompage.

Il est demandé au Conseil Syndical de valider la convention d'autorisation d'occupation temporaire en vue de la réalisation de fouilles et sondages géotechniques en terrains privés concernant les parcelles désignées ci-après et propriété de Mme CRAUSAZ Françoise, Alice, Andrée, née MANIGLIER le 10/03/1957 à Cluses (74), demeurant 226, route des Avignières – 74400 La Rivière-Enverse.

Commune de La Rivière-Enverse

Lieu-dit	Section	N° cadastral	Nature	Surface sur laquelle s'exerce l'occupation temporaire (m ²)
Avignières	B	742	T	2053
Avignières	B	743	T	791
Avignières	B	744	P	254
Avignières	B	1771	T	1791

Le Conseil syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- VALIDE la convention de servitude ci-dessus exposée,
- DONNE tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

.../...

Questions diverses

➤ **Interconnexion source des Feux**

Madame La Présidente précise qu'un rendez-vous avec Monsieur le Président du SIVOM de Morillon sera pris afin de présenter dans le détail les travaux d'interconnexion de la source des Feux.

➤ **Courrier administré**

Un courrier a été reçu de la part d'une habitante de La Rivière-Enverse, titulaire d'un permis de construire au lieu-dit Les Avignières et demandant la prise en charge de son raccordement au réseau communal d'eau potable. Il est rappelé que le SIVU des Fontaines ne finance pas les raccordements privés qui restent à la charge du pétitionnaire.

Séance levée à 20h30

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

